

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Délibération : **N° 2018-01-008**  
**CONTRAT DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - DEMANDE DE SUBVENTI**  
 OBJET : **AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – MOBILITE**  
**LA MENARDAIS**  
 Nomenclature : 7.5.2

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 27

**Pouvoirs** : 2

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : Annexe 04 -  
Plan\_de\_financement\_Mén  
ardais.pdf

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois janvier deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Catherine HENRY donne pouvoir à Alain ROYER, Florence CABRESIN donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

Par courrier du 20 décembre 2017, le conseil départemental nous informait des nouvelles modalités de soutien que le département propose aux communes et intercommunalités.

Le soutien aux territoires pour 2017-2021 concerne notamment la thématique :  
*Mobilité-Développement de la pratique du vélo.*

La commune de TREILLIERES a initié en 2012 une réflexion sur l'évolution du village de la Ménardais. Un périmètre d'étude a ainsi été institué en mai 2012 sur ce secteur (selon dispositions de l'article L111-10 du Code de l'urbanisme).

Après une réflexion menée avec le CAUE, une étude de plan de référence a été confiée au cabinet SETUR en janvier 2015. Une des conclusions de cette étude, menée en concertation avec les habitants du village, a été d'aménager les routes départementales traversant le village (RD 537 et RD 26) afin d'en faire des voies urbaines.

Ce projet est en cohérence avec le plan d'aménagement de voies cyclables que la Communauté de Communes Erdre & Gesvres va lancer pour relier les bourgs, les espaces de loisirs, les parcs d'activité.

Considérant la séance du premier comité d'engagement programmé par le Conseil départemental en avril 2018,

Considérant le projet d'aménagement de la Ménardais, favorisant les mobilités actives,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20180129-2018-01-08-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2018  
Date de réception préfecture : 31/01/2018

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une demande de subvention de 55 670 € auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2017-2021, pour réaliser l'opération d'aménagement d'une piste cyclable à la Ménardais dont le plan de financement est annexé à la présente délibération.**

**- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 janvier 2018

Le Maire,  
Alain ROYER.

